

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-100 du 26 avril 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Commu-
nications, de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre des Travaux
Publics, de la Construction et de
l'Habitat pour compter du 26 Avril
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 26 Avril 1980, le Camarade François
DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, assurera
l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 26 avril 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 AMR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MTPCH 6
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-